



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rencontres internationales sur la mémoire partagée

Question écrite n° 109658

Texte de la question

Les premières rencontres internationales sur la mémoire partagée qui viennent de se dérouler les 26 et 27 octobre 2006 à Paris ont été un grand succès qui s'est manifesté par la présence de vingt-quatre délégations nationales de pays ayant combattu aux côtés de la France ou face à elle et d'une nombreuse assistance. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants quels sont les enseignements qu'il tire de ces rencontres, dont il a pris l'initiative, et quelles sont pour lui les perspectives d'avenir de cette démarche.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que dans le cadre de la politique de mémoire dont il a la charge une dimension internationale est apportée, à chaque fois que cela se révèle possible. C'est dans cette optique que depuis 2003 il a mis en oeuvre une « politique de mémoire partagée » destinée à renforcer les liens entre la France et les pays avec lesquels - ou contre lesquels - elle a combattu au cours du XXe siècle. D'ores et déjà des accords ont été signés avec l'Australie, le Canada, la Grande-Bretagne, Madagascar, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et la Tunisie. Rendre hommage aux morts et aux combattants, assurer la transmission aux jeunes générations de la mémoire commune des conflits mondiaux du XXe siècle, valoriser le patrimoine représentatif de la mémoire partagée de ces conflits, encourager les rencontres entre anciens combattants de différents pays, tels sont les objectifs de ces accords qui se traduisent par l'organisation de manifestations en commun : commémorations, conférences, colloques, expositions. C'est ainsi que, pour la première fois, ont eu lieu, les 26 et 27 octobre dernier, à Paris, les premières rencontres internationales sur la mémoire partagée. Une vingtaine de pays, alliés ou adversaires dans l'histoire du XXe siècle, s'est réunie pour contribuer à construire des relations solides, fondées sur le partage des valeurs communes. 23 pays étrangers ont participé à ces premières rencontres : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, la République de Corée, l'Espagne, les États-Unis, l'Italie, le Luxembourg, Madagascar, Malte, le Maroc, la Mauritanie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, la Russie, le Sénégal, la Tunisie et le Vietnam. En développant un dialogue constructif reflétant la diversité des acteurs de la mémoire partagée, ces journées ouvrent la voie à de nouvelles initiatives et de nouvelles coopérations internationales. Elles contribuent à la mise en oeuvre du concept de « mémoire partagée » dans le cadre du développement des échanges entre les peuples et du maintien d'une paix durable. Au niveau européen, la mémoire des conflits du XXe siècle doit être un outil à la fois de cohésion et d'identité nationales pour des pays ayant écrit les mêmes pages d'histoire, que ce soit en tant que pays alliés ou ennemis. La consolidation de la paix dans le cadre de la construction européenne passe nécessairement par ce processus de réconciliation des États et des populations issu de la mémoire partagée qui permet de regarder l'histoire de ce continent sans préjugé ni passion.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109658

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11714

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2866